Image not found or type unknown

Augmentation de salaire: parité cdd / cdi

Par **BERNARD**, le **11/07/2008** à **14:45**

Bonjour
L'entreprise qui m'emploie utilise un certain nombre de travailleurs en CDD (dont je fais partie). Les salaires en CDI ont été régulièrement augmentés chaque année (suivant l'inflation). Ceux des CDD sont restés au même tarif pendant 5 ou 6 années. En réalité, nous subissions donc une baisse de salaire relative chaque année. Il a fallu une action concertée (et dangereuse pour notre emploi), pour obtenir une légère augmentation (sans rattrapage).
Existe-t-il un texte de référence qui indique s'il doit y avoir une parité CDD / CDI dans les augmentations de salaire?
Pouvons nous espérer un rattrapage pour les 5 ou 6 années passées?
Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés